



Actualités

Vie locale et manifestations

Informations communales et associatives



"Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire."

Nous voilà déjà à mi-mandat, beaucoup de projets se sont concrétisés, d'autres sont en cours et certains suivront. Je ne reviendrais pas sur ce qui est déjà réalisé mais surtout sur ceux qui sont en voie de réalisation et ou fini.

Tout d'abord, le foyer foot est de nouveau fonctionnel. Sa location sera désormais possible toute l'année. Cependant, il reste réservé uniquement aux habitants de la commune. Un tarif différencié en fonction de la saison a été voté pour tenir compte du chauffage en automne et en hiver.

La construction du restaurant scolaire avance à un bon rythme et pour l'instant les plannings sont respectés. L'étude pour la restauration du retable majeur de l'église Saint-pierre répertorié à l'inventaire des monuments historiques, nous a été fourni par l'atelier du vieux presbytère. Le montant des travaux est conséquent, mais son inscription permet de prétendre à 75 % de subvention pour les travaux auprès de la DRAC (organisme d'État), de la région Bretagne ainsi que du département des Côtes d'Armor.

Une chicane provisoire a été installée route de TREVRON et un comptage a été réalisé sur les vitesses ainsi que sur le nombre de véhicules qui y passent chaque jour. Il semblerait que cela atténue la vitesse. Cette expérimentation va continuer avant de faire éventuellement un aménagement définitif. Ceci en concertation avec le département et l'ADAC (agence départementale d'appui aux collectivités) qui nous accompagnent sur ce projet.

Nous attendons toujours des nouvelles de l'entreprise qui devait poser la balançoire nid d'oiseau à côté du plateau multi-sport.

La commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Verts » de l'État. À hauteur de 80 % du montant hors taxe des travaux de réhabilitation énergétique de l'ancien pavillon de direction de l'école ainsi que du logement de secours rue de l'église.

Deux nouveaux employés communaux nous ont rejoints suite aux départs en retraite de Martine et de Gilles. Sandrine GUEGUEN, atsem a pris la direction du périscolaire au sein de l'école en plus d'exercer son rôle dans la classe d'Emilie Anthony CILLARD est le nouveau collègue de Magali aux services techniques. Leurs prises de postes respectives, nous donne une entière satisfaction.

Comme chaque année une journée citoyenne s'est déroulée début juin 18 personnes ont répondu présentes. L'ensemble des chantiers prévus ont été réalisés. Nous aurions pu être plus nombreux car le même jour se tenait les 40 ans de l'amicale vélo détente. Les calendriers étant ceux qu'ils sont, certains auraient volontiers participé à cette journée sur une autre date. En tout état de cause, toutes mes félicitations à l'AVD à ses dirigeants et aux bénévoles de cette belle longévité.

Enfin, je terminerai ce mot pour vous informer de la refonte de la politique déchet de Dinan Agglomération. A compter de l'an prochain, les sacs jaunes vont peu à peu disparaître pour laisser la place à des bacs jaunes individuels pour toutes les communes anciennement CODI et donc nous sommes concernés. C'est un service en plus par rapport à d'autres communes qui sont en point d'apports volontaires. Il y aura donc une différenciation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service, le taux pour les habitants devrait donc augmenter. De plus, à compter de 2025, le ramassage des ordures ménagères ne se fera qu'une semaine sur deux comme pour les bacs jaunes. Le but recherché est de faire baisser les ordures ménagères et d'augmenter le tri des citoyens.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale, à toutes et à tous un très bel été 2023.

Toute l'équipe municipale
vous souhaite un bel été



Commission bulletin

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

- Ronan TRELLU

MISE EN PAGE :

- Fabien ROUFFIGNAC

REGROUPEMENT D'INFORMATIONS :

- Fabien ROUFFIGNAC

IMPRESSION :

- L'imprimerie AUCLERC

COMITE DE REDACTION :

- Nathalie GUERIN

- Jerome RICARD

- Ronan TRELLU

- Fabien ROUFFIGNAC



Sommaire

Page 4 (info locale)

- Recrutements
- Panneau numérique

Page 5 (info locale)

- Mairie
- Fonds vert
- Récupération des eaux

Page 6 (info locale)

- Travaux
- Arbre des naissances
- Recensement des jeunes

Page 7 (évènement)

- Voeux du maire
- Commémoration du 8 mai
- Journée citoyenne
- Argent de poche

Page 8 (évènement)

- Sortie jeunes
- Repas des aînés
- Accueil des nouveaux habitants
- Relais des villages

Page 9 (association)

- Club de l'amitié
- AVD
- MSAC

Page 10 (association)

- APE

Page 11 (association)

- Bibliothèque
- CNDBSC

Page 12 (association)

- Yoga
- Cultura cubana
- CDF

Page 13 (info locale)

- Commerces
- Etat civil

Page 14 (info locale)

- Urbanisme

Page 15 à 31

- CR du 07/12/2022
- CR du 11/01/2023
- CR du 08/02/2023
- CR du 01/03/2023
- CR du 05/04/2023
- CR du 03/05/2023
- CR du 07/06/2023

SOMMAIRE

- Recrutement de Sandrine GUEGUEN

Le 1er février, Martine PIRES est partie à la retraite, après une trentaine d'années au service de la municipalité en tant qu'ATSEM et directrice de la garderie.

Pour lui succéder, c'est Sandrine Guéguen qui a été choisie. Elle est ATSEM dans la classe de TPS-PS-MS et directrice du périscolaire. Sandrine travaillait depuis 2006 à la ville de Dinan en tant qu'ATSEM et directrice du périscolaire. Pour donner un nouvel élan professionnel à sa carrière, elle a choisi de venir à Saint Carné. Vous pouvez la contacter en lui envoyant un mail à périscolaire@saintcarne.com ou en allant directement à l'accueil périscolaire du matin ou du soir.



- Recrutement d'Anthony Cilard

Le 1er juin, c'est au tour de Gilles BEZARD de partir en retraite, après une trentaine d'années aux services techniques. Il est remplacé par Anthony Cilard, 34 ans.

Après un BEP en travaux paysagers, Anthony a effectué plusieurs missions d'intérim puis a travaillé dans les travaux publics. En 2020, il passe le CAP de métallier, dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Il a de multiples cordes à son arc : en plus de ses BEP et CAP, il a plusieurs CASES, une habilitation électrique... C'est une personne rigoureuse, volontaire et dynamique.

Panneau numérique

- Le panneau lumineux

Le panneau lumineux est en fonction depuis début mai.

Il diffuse les informations concernant les animations locales organisées par les associations carennennes et les informations de la municipalité.



- Nouvelle enseigne

La mairie a retrouvé une nouvelle jeunesse en se séparant de son ancienne enseigne. La nouvelle est faite d'un bois imputrescible qui s'est magnifiquement intégrée au bâtiment.

Nous en profitons pour vous rappeler les horaires d'été:
Du lundi 3 juillet au vendredi 25 aout 2023

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	9h00 – 12h30	14h00 – 17h00
MARDI	FERME	14h00 – 17h00
MERCREDI	FERME	FERME
JEUDI	9h00 – 12h30	FERME
VENDREDI	9h00 – 12h30	FERME

La mairie sera fermée le jeudi 13 juillet



Fonds vert



Le logement 7 rue de l'Eglise qui deviendra un logement d'urgence va bénéficier de l'isolation par l'extérieur, le changement des huisseries et portes, l'isolation des plafonds et l'installation de nouveaux radiateurs.

- La rénovation énergétique des bâtiments

La commune va profiter de subvention « fonds vert » pour effectuer des travaux de rénovation énergétique de certains bâtiments.

Le pavillon directeur où est situé le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) va être isolé par l'extérieur et les fenêtres et portes vont être changées.



Récupérateur d'eau



Installation de récupération d'eau au local technique

Dans le cadre d'une gestion de l'eau maîtrisée, un récupérateur d'eau de pluie a été installé près du bâtiment technique. Il permet d'alimenter les 2 robinets du cimetière. Cette eau n'est pas potable.

- Travaux de sécurisation route de Trévron

Les travaux de sécurisation route de Trévron sont en cours de réalisation.



Arbre des naissances



Arbre des petits Carnéens

Encore un arbre planté pour les naissances des petits Carnéens nés en 2022.

Nous souhaitons la bienvenue à :

Naël - Côme - Faustine - Léandre - Leeroy - Anna - Rose - Adèle - Victor - Johana - Alba

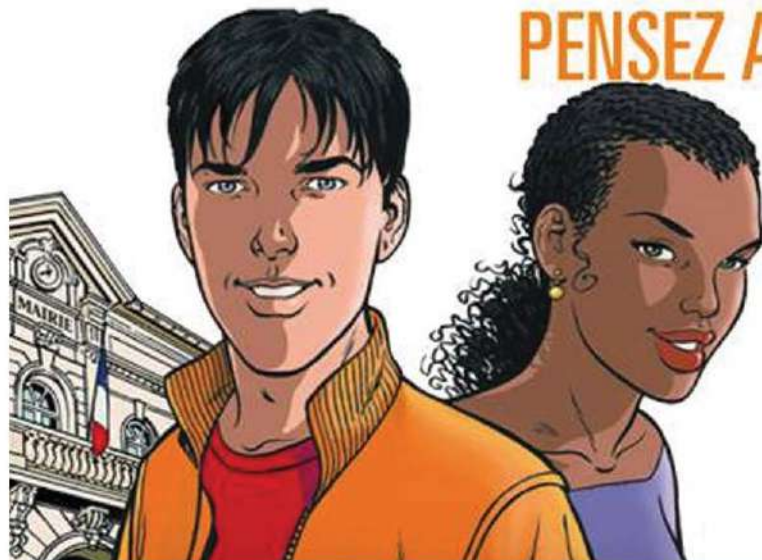


Recensement des jeunes

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



- Recensement des jeunes de 16 ans
Tous les jeunes de 16 ans et plus habitant la commune doivent venir se faire recenser en mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille.
Nous leur délivrerons une attestation de recensement qui leur servira pour passer le brevet ou autres examens...
Ils seront ensuite convoqués par le CNS de Brest pour effectuer leur journée défense et citoyenneté (JDC).
Pour plus d'information, voici le lien :
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>



Beaucoup de monde à la salle Karnay, pour la présentation des vœux. Après le discours de bienvenue, Ronan Trelu, maire, a projeté sur l'écran un petit film de quatre minutes retraçant les événements de 2022. Le maire en a également profité pour présenter Jérôme Bellebon, le nouveau gérant du bar du village, qui remplace Lætitia, fidèle commerçante pendant neuf ans. Le conseil municipal des jeunes était aussi présent et à participé au service des toast et à pu ainsi se faire connaître des habitants.

Commémoration du 8 mai

Il y a 78 ans, la reddition sans conditions de l'Allemagne le 7 mai à Reims puis le 8 à Berlin signait pour l'Europe occidentale la fin d'une guerre débutée en 1939. La commémoration de cette date, instituée dès 1946, continue aujourd'hui. Elle s'est déroulée à Saint Carné à 11h avec de nombreux habitants de la commune ainsi qu'une intervention des enfants de l'école Norbert GUITON.

Journée citoyenne



- Journée citoyenne

La journée citoyenne a eu lieu le samedi 3 juin. 19 personnes ont répondu à l'appel de la municipalité pour consacrer un après-midi à ce devoir citoyen. Répartis en trois ateliers ils n'ont pas ménagé leur peine pour participer aux ateliers proposés, les uns au ramassage des déchets en bord de route, les autres au débroussaillage des chemins (Couacave, Heunan et les Loges) et enfin le dernier groupe à la peinture des portes de l'église. A l'issue de cet après-midi bien rempli, une réception (Apéritif et galettes saucisses) a été organisée au cours de laquelle Mr le Maire a vivement remercié tous les participants. Liliane Simon.

Argent de poche

- Opération argent de poche

Du 24 au 28 avril, 6 jeunes carnéens motivés ont participé à l'opération argent de poche. Ils ont peint la rampe de la bibliothèque et du pavillon, nettoyé le mobilier de l'espace Karnay, désherbé à différents endroits. Ce dispositif est ouvert aux jeunes de la commune de 14 à 17 ans révolus. La prochaine opération aura lieu du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023. L'inscription est à faire auprès de la mairie.



- Sortie jeunes

Tous les ans, la municipalité organise une sortie pour les jeunes du collège au Lycée. Samedi 19 avril, 6 jeunes encadrés par Anne-Sophie LEROUX (Conseillère municipale) et Fabien ROUFFIGNAC (adjoint à la jeunesse) se sont bien amusés à la patinoire de Rennes.



Repas des aînés

- Repas des aînés

Le Dimanche 22 octobre 2023 aura lieu le repas des aînés de la commune, à l'espace Karnay. Tous les habitants de la commune de plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales sont invités. Les élus passeront courant septembre vous déposer l'invitation.

Accueil des nouveaux habitants



- Accueil des nouveaux habitants

La municipalité a le plaisir d'inviter tous les nouveaux habitants de la commune à venir les rencontrer autour d'un verre de l'amitié, le Samedi 23 septembre 2023, à 11h, à l'Espace Karnay

Relais des villages

- Relais des villages

Après trois années d'interruption le relais des villages a été organisé par la commune de Calorguen le 7 mai. Annick TOSTIVINT, infatigable organisatrice et responsable de cette animation depuis de nombreuses années souhaitait passer le relais. Faute de candidat à cette succession et ne souhaitant pas que Saint-Carné se retire de cette rencontre amicale intercommunale, la municipalité représentée par Liliane SIMON a réussi son pari de constituer une équipe. La journée s'est remarquablement bien déroulée pour la plus grande satisfaction des participants qui pour beaucoup découvraient cette manifestation.

Une réception a été organisée par la municipalité le 24 mai afin de remercier tous les participants (40 relayeurs, 20 signaleurs et ravitailleurs, 4 suiveurs à vélo)

Tous les relayeurs se sont vus remettre un diplôme de participation et les enfants ont reçu une médaille.

Tous se sont accordés à dire qu'ils avaient passé une excellente journée et pour la plupart ils ont pris rendez-vous pour 2024 à Evran avec la mise en place d'un nouveau comité d'organisation Carnéen.

Liliane Simon.



- Le club de l'amitié

A l'assemblée générale le bureau a été réélu

Il y avait 96 adhérents et 5 nous ont quittés depuis le début de l'année.

Pour les sorties :

Le 1er avril, nous étions 20 personnes au concert Opérette à Pleurtuit

Et le 23 mai, 43 personnes pour l'évasion den Terre des Abers

Le 27 juin, grillades du club

Je vous souhaite au nom du club de l'Amitié de bonnes vacances.



AVD



- Amicale Vélo détente

Depuis le 04 mars nous sommes une trentaine d'adhérents heureux d'avoir pu reprendre les sorties

le mercredi et samedi matin à 8h30 , les vélos à assistance électrique sont les bienvenus ,

Nous nous sommes retrouvés samedi 03 juin à l'espace karnay pour fêter les 40 ans du club, une journée récréative autour d'un barbecue suivi de jeux palets, boules et marche digestive sous une belle journée ensoleillée digne de l'été ,

Nous aimerions recruter des jeunes de saint carné et d'ailleurs pour pérenniser l'association,

MSAC

- La marche sportive et rapide carnéenne

« Marcher constitue la distraction naturelle d'un homme qui ne désire pas faire taire son intelligence mais la faire jouer en plein air pour un temps »

Leslie Stephen « Eloge de la marche »

A la parution de ce bulletin municipal, nous serons déjà à la moitié de l'année 2023. Depuis la fin de la pandémie de covid et le retour à une vie plus normale, le temps nous semble passer plus vite. Si nous apprécions ce retour, nous observons que les fréquentations entre amis et autres personnes que nous rencontrions jadis n'ont pas retrouvé leurs plénitudes.

Les associations participent à leur façon à ces moments de partage et de rencontre aussi avons-nous un rôle à jouer afin de contribuer au resserrement des liens par nos diverses activités.

Les marcheurs contribuent, à leur façon, à maintenir et renforcer ce lien social et actif en organisant nos activités 3 fois par semaine. Ainsi, 2 groupes s'activent le Lundi et le vendredi adoptant des rythmes différenciés et le Mercredi, un groupe est formé.

Cette organisation rencontre un véritable engouement car adapté aux possibilités physiques.

Nos sorties sont essentiellement au départ de Saint Carné mais chaque dernier Vendredi du mois, nous allons à l'extérieur découvrir de nouvelles balades. C'est ainsi que nos escapades nous ont fait découvrir Corseul, Evran/Trévérien, Le Minihic/Rance, Taden et prochainement La forêt de Brocéliande.

Nous rappelons que notre prochaine assemblée générale aura lieu le Vendredi 15 Septembre 2023.

A tous, nous souhaitons un bel été.

Le bureau de la M.S.A.C.





- L'APE

Cette année encore, l'APE a proposé différentes opérations, qui ont remporté un franc succès. Nous avons accueilli les parents le jour de la rentrée scolaire avec notre traditionnel café de rentrée. Moment toujours apprécié par les parents. À l'automne, la soirée Jeux avec pizzas (sur place ou à emporter), ce qui a permis aux nouvelles familles de faire connaissance et de créer du lien. Cette année, nous vous avons proposé une vente de gâteaux bijou. La vente a rencontré un franc succès avec plus de 400 boîtes vendues. Nous avons également fait une vente de saucissons au printemps ou encore les sapins et chocolats de Noël. Nous avons également proposé aux parents de découvrir les ouvrages de Jacqueline Bencardino, maman de l'école et psychologue. Elle est d'ailleurs intervenue en mai dernier au sein des classes pour sensibiliser les enfants au travers d'ateliers d'éducation à la santé et au développement émotionnel avec des contenus adaptés à chaque niveau et nous la remercions pour le travail fourni.

Nous n'avons pas pu maintenir en salle notre repas du mois de mars, faute de participants et nous avons transformé la vente en repas à emporter. La Boom de Noël et l'après-midi Zumba, deux autres manifestations organisées par l'APE, ont aussi contribué aux financements de nombreuses choses pour les enfants de l'école. À savoir, des livres pour les 5 classes de l'école, ainsi que pour l'IME. L'APE a également financé les sorties Cinéma dans le cadre du « Cinécole » pour l'intégralité de l'école, « Jacobam-bins » pour les Maternelles et les CE1-CE2, Le spectacle de Noël offert par l'APE, ainsi que la journée fraternité au château du Hac qui a eu lieu fin juin.

L'APE a aussi financé les projets « médiévaux » des enseignants : le projet contes dispensé par une conteuse professionnelle, que les parents découvriront le 29 juin prochain, le projet escrime pour les classes allant de la GS au CM2, une représentation a été donnée lors de la fête de l'école du 18 juin dernier, et enfin le projet de danse médiévale. Les parents ont eu un aperçu de ce travail lors de la fête de l'école, mais l'intégralité sera présentée aux parents le 30 juin prochain en présence d'une troupe de musiciens professionnels.

La fête de l'école a eu lieu sur le thème médiéval cette année. Saint-Carné a donc vu de nombreux chevaliers mais aussi des princesses et des troubadours. L'APE avait pour l'occasion fait venir un artiste jongleur-cracheur de feu. Un repas médiéval a été proposé aux familles sur réservation. (170 repas servis sur place et une vingtaine à emporter) Beaucoup de familles ont d'ailleurs répondu présentes pour l'occasion et nous les en remercions. La journée fut une très belle réussite malgré la météo capricieuse.

L'APE a également offert aux CM2 une calculatrice nécessaire pour leur entrée au Collège, nous espérons qu'ils en feront bon usage. Tous ces projets ont un coût, coût que nous finançons par nos ventes et manifestations tout au long de l'année. C'est pourquoi, plus que jamais, nous avons besoin de vous, parents. Si vous désirez nous aider en intégrant l'équipe de l'APE, vous serez les bienvenus.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Et toujours notre page Facebook pour nous suivre : A.P.E de St Carné

En dehors de ses activités courantes, la bibliothèque a organisé le samedi 15 avril un café-lecture. Devant l'intérêt suscité par ce coup d'essai, nous ne manquerons pas de renouveler cet évènement au cours de l'hiver.

Un grand Merci à Laura qui nous a gentiment offert le livre « Bretagne est univers ».

Nous avons remis avec plaisir un livre de poche à nos adhérents que nous remercions vivement.

Liliane SIMON



CNDBSC

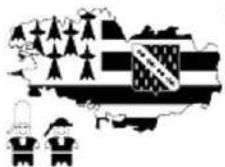
Le soleil n'étant pas de la partie, pour ce premier vide-greniers la journée s'est déroulée dans la convivialité. Nous aurions souhaité un peu plus de monde, mais comme on dit le principal est le plaisir de se rencontrer. L'association remercie les exposants par leur présence, les personnes du manège et de la pêche aux canards qui ont animés la journée. L'association remercie les adhérents et bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce 13 mai 2023. Nous remercions M. Le Maire pour son accord afin de réaliser cette manifestation et de sa visite.



ASSOCIATION SORTIE TERRA BOTANICA

Au départ de SAINT CARNÉ un doute s'installa sur une météo capricieuse, mais heureusement le soleil était de la partie pour le plaisir de tous. La journée était remplie de surprises. La joie de découvrir ce parc était un pur bonheur pour les petits comme les grands. Le parc floral, mystère de la forêt, voyage en petit train, bateau, coquille de noix etc. etc....Un repas accompagna cette agréable journée. Le retour était accompagné par une météo mitigée, mais le principal ce fut encore un bon souvenir pour tous.

L'association vous remercie Le bureau Patrice Dumas , Charlène Leplanquais



**CULTURE NATURE
DÉCOUVERTE
BRETAGNE
SAINT-CARNÉ**
1, rue des Sources
22100 Saint-Carné

Le vide grenier aura lieu le dimanche 17 septembre 2023

yoga Nouvelle saison à partir du mardi 5 septembre 2023

Relaxation, bien-être. Les postures de yoga font travailler chaque partie du corps, les exercices de respiration revitalisent le corps. Un cours d'essai est possible.

Contact: 06 48 43 95 51 (De préférence par sms) assosamana@gmail.com.
Saint-Carné
(Salle polyvalente : Espace Karnay)

Mardi: 9h30 à 10h45
ou 18h à 19h15
ou 19h30 à 20h45



Cultura cubana

Cultura Cubana ECOLE DE DANSES AFRO-LATINES

★ **DINAN** ★

Le Mercredi ★
19h15 : Salsa Débutant
20h30 : Bachata Débutant

Le Jeudi ★
19h15 : Salsa Intermédiaire
20h15 : Bachata Intermédiaire
21h15 : Salsa avancé

Apartir du
06 SEPT. 2023
1ER COURS GRATUIT !!!

★ **SALSA
BACHATA** ★
AVEC **Roberto
RODRIGUEZ**

SALLE KARNAY, Rue de l'église 22100 SAINT CARNE

Infos : 06.33.19.71.44 / 06.70.60.14.45

Fort de son succès en 2023, Roberto Rodriguez professeur de danses cubaines à l'école Cultura Cubana va proposer de nouveaux créneaux de cours pour la salsa et la bachata. Il enseignera désormais les mercredis pour les cours débutants de Salsa et Bachata et les jeudis pour les personnes initiées.

Vous êtes les bienvenus, à partir du mercredi 6 septembre 2023, pour venir découvrir ces danses Afro-Latines. Le 1er cours d'essai est gratuit.

Infos au 0670601445 et 0633197144

CDF

Le mot du Comité des fêtes

Voilà encore un semestre de passé depuis notre dernier rendez-vous par l'intermédiaire du bulletin municipal. Pour le comité des fêtes, il ne s'est pas passé grand-chose d'exceptionnel, bien que

Côté bénévoles, l'association continue à survivre avec seulement 4 membres actifs et quelques apports externes de L'association de parents d'élèves.

Samedi 24 juin, les astronomes du club d'Evran sont venus poser leurs télescopes sur le terrain municipal du bourg. Cela leur a plu, et cela a plu au comité des fêtes ainsi qu'aux visiteurs qui sont venus passer cette très belle soirée d'été avec nous. Cela a été l'occasion pour cette bonne cinquantaine de curieux de partir en voyage dans les étoiles.

Parmi nos clients de cette belle soirée étoilée, les associations municipales ont brillé par leur absence sauf une pour laquelle le comité des fêtes a beaucoup de respect. On y a même rencontré une ancienne présidente de l'association en question !

C'est vers ce type d'organisation que doit se diriger le comité des fêtes. Faire différent de ce que font les autres. On a vu en 2022 lors de l'organisation du vide grenier que rien n'était jamais gagné et nous avons préféré annuler plutôt que risquer d'entacher la réputation d'un événement qui était pourtant bien établi depuis 3 ans tant du côté exposants que du côté public. On passera notre tour pour cette année !

Nous souhaitons à toutes et tous, un bel été.



Avant la nuit, il a fallu installer le matériel de la dizaine d'astronomes présents à la soirée.

Nouveau maraîcher

Tous les vendredis matin de 9h00 à 12h30, en face du bar, présence du maraîcher "Un p'tit bout de jardin" pour la vente de légumes et de fruits uniquement de saison.
 Francky HINARD (06.45.91.10.23) vous donnera des conseils de recettes !



Changement de propriétaire au bar-tabac

Depuis le 12 janvier 2023, Jérôme Bellebon est le nouveau propriétaire du « Au Daou », bar, tabac, dépôt de pain, petite épicerie sèche, loto sportif, animations...
 Il est ouvert du mardi au dimanche



Etat civil

NAISSANCES

24-déc.-22.Johanna CARRÉE
 06/02/2023 Auxane LE BARS
 09/02/2023 Naël SOULABAIL
 15/02/2023 Ella SORIN
 24/02/2023 Maty DINOCHAU

MARIAGES

13/05/2023 Emmanuel DEMARD et Aude Hillion
 27/05/2023 Nicolas GONNIN et Stéphanie PASTUREL
 10/06/2023 Mickaël JOUQUAND et Céline RONSOUX

DECES

03/01/2023 Francis LAFFICHÉ
 18/01/2023 Henri BEZARD
 02/02/2023 Yves BOSCHEL
 20/02/2023 Annick LUCAS née BOSCHET
 14/05/2023 Louis LECORVAISIER
 12/05/2023 Philippe BEZARD

N° de dossier	Adresse du terrain	D. Décision
	Objets des travaux	D. Limite
DP 022 280 22 C0017	LE GRAND CROIX CHEMIN Clôture	05/08/2022
DP 022 280 22 C0018	5 RUE DES SOURCES REPLACEMENT A L IDENTIQUE DU MURET EXISTANT AVEC PAREMENT EN PIERRE	11/08/2022
DP 022 280 22 C0019	11 LES LOGES pergola	19/08/2022 26/08/2022
DP 022 280 22 C0020	21 LA TOUCHE portail	04/08/2022 26/08/2022
DP 022 280 22 C0021	5 LA VILLE ES GICQUIAUX clôture	12/08/2022 05/09/2022
DP 022 280 22 C0023	3 LA CROIX CHEMIN clôture	23/08/2022 05/09/2022
DP 022 280 22 C0022	11 HEUNAN clôture	12/08/2022 08/09/2022
DP 022 280 22 C0024	35 D LES LOGES Clôture	23/08/2022 12/09/2022
DP 022 280 22 C0025	COURTIL DU TERTRE portail	02/09/2022 22/09/2022
DP 022 280 22 C0026	16 RTE DU STADE clôture	02/09/2022 22/09/2022
DP 022 280 22 C0027	36 LOT LE DOMAINE DES FORGES clôture	14/11/2022 15/10/2022
DP 022 280 22 C0030	1 RTE DE L'AUCHERAIS transformation porte fenêtre bois en baie coulissante PVC avec volet	06/11/2022
DP 022 280 22 C0029	3 RUE DES SAULES porport	07/11/2022 10/11/2022
DP 022 280 22 C0028	44 LE BAS PONT ROUX abri de jardin	19/11/2022
DP 022 280 22 C0031	5290 ZONE ARTISANALE remplacement toiture	25/11/2022
DP 022 280 22 C0032	8 LA CROIX DU CHENE Clôture	29/11/2022 08/12/2022
DP 022 280 22 C0033	3 COUACAVRE clôture	16/12/2022
DP 022 280 22 C0034	5295 ZONE ARTISANALE clôture	02/01/2023

N° de dossier	Adresse du terrain	D. Décision
	Objets des travaux	D. Limite
PA 022 280 20 C0001 M01	Route de La Touche Lotissement à vocation d'habitations individuelles.	28/10/2022
Permis de construire		
08/12/2022		

N° de dossier	Adresse du terrain	D. Décision
	Objets des travaux	D. Limite
PC 022 280 21 C0017 M01	Modification de la clôture	01/08/2022 04/09/2022
PC 022 280 22 C0007	LE GRAND CLOS Construction d'une maison individuelle	19/09/2022 10/11/2022
PC 022 280 22 C0008	1 LE BAS PONT ROUX Abris de jardin	30/08/2022 01/10/2022
PC 022 280 22 C0009	LE GRAND CLOS Construction d'une maison individuelle	26/09/2022 09/11/2022
PC 022 280 22 C0010	CLOS DU DOUE Construction d'une maison individuelle	16/11/2022
PC 022 280 22 C0011	LE GRAND CLOS Construction d'une maison individuelle	05/12/2022 07/01/2023
PC 022 280 22 C0012	LE GRAND CLOS Construction d'une maison individuelle	05/12/2022 07/01/2023
PC 022 280 22 C0013	Lot2 Lotissement "Le Domaine des Blés d'Or" Construction d'une maison individuelle	05/12/2022 07/01/2023
PC 022 280 21 C0005 M02	18 Les Hauts Villons Construction d'une maison individuelle	24/01/2023
PC 022 280 21 C0006 M02	16 Les Hauts Villons construction d'une maison individuelle	24/01/2023

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont tronqués pour une question de mise en page, retrouvez les en intégralité à la mairie et bientôt sur le nouveau site de la commune.

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 07 DECEMBRE 2022

- FINANCES

1) Tarifs 2023

2) Restaurant scolaire : point sur les subventions : sollicitation 2eme tranche travaux

DETR DSIL 2023

La commune de Saint-Carné va prochainement démarrer les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire : premiers travaux début janvier 2023.

Nous avons sollicité la DETR 2022 et la DSIL 2022 et la commune a reçu :

- 130 000€ au titre de la DETR 2022 par arrêté attributif de subvention du 15/04/2022

- 130 000€ au titre de la DSIL 2022 par arrêté attributif de subvention du 07/07/2022.

M. le Maire précise que les demandes de DETR 2022 et DSIL 2022 ont été basées sur un plan de financement faisant apparaître un coût des travaux de 1 200 000.00€ HT, montant estimé par notre architecte au stade de l'Avant-Projet-Sommaire.

L'attribution des marchés des travaux (14 lots) a été effectué au Conseil Municipal du 5 octobre

2022 et le coût total des travaux est de : 1 607 124.03 € HT. Soit 407 124.03€ de plus que le montant estimé au stade de l'APS, ceci étant expliqué par le contexte économique actuel particulier.

Lors du Conseil Municipal du 07 décembre 2022, il a été décidé d'équiper le bâtiment de panneaux photovoltaïques pour répondre aux objectifs de la transition écologique (avenant n°1 au lot électricité).

Il a été décidé en outre d'installer une cuve de récupération d'eau aux abords de ce bâtiment.

Aussi, à ce titre, M. le Maire propose de solliciter de la DETR et de la DSIL 2023 pour cette somme supplémentaire des travaux (407 124.03€ HT), n'ayant pas fait l'objet d'un subventionnement, pour l'équipement de panneaux photovoltaïques (29 956.30€ HT), et la cuve de récupération d'eau (10 000.00€ HT).

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Organisme	Montant
Travaux (après résultats AAPC)	1 607 124.03 €	DETR 2022	Etat	130 000.00 €
Actuel travaux	20 886.00 €	DSIL 2022	Etat	130 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	124 100.00 €	Bien vivre partout en Bretagne	Région	150 000.00 €
CPC	11 700.00 €	Centre de Territoire	Département	116 886.00 €
Contrôle technique	5 100.00 €	Fonds de concours	Commun Agglomération	100 000.00 €
SPS	2 100.00 €	DETR 2023	Etat	65 000.00 €
Etude de sols	3 240.00 €	DSIL 2023	Etat	65 000.00 €
Provisions pour aléas, révisions...	34 800.00 €	Autofinancement	Commune	1 367 368.33 €
Mobilier	40 000.00 €			
Dommage ouvrage / TIC	35 000.00 €			
Panneaux photovoltaïques	29 956.30 €			
Cuve récupération eau de pluie	10 000.00 €			
TOTAL	1 924 054.33 €	TOTAL		1 924 054.33 €

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Arrêté du permis de construire : 03/11/2022
- Attribution des marchés de travaux : 05/10/2022
- Notification des marchés de travaux : novembre 2022
- Réunion de démarrage des travaux : 1er décembre 2022
- date prévisionnelle de démarrage des travaux: janvier 2023
- date prévisionnelle de fin des travaux: décembre 2023

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Décide de réaliser les travaux
- Valide le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus

- Rappelle que la commune de Saint-Carné a mis en place le dispositif de la « cantine à 1€ » depuis le 01/09/2021.

- Sollicite la DETR 2023 et la DSIL 2023 pour le coût supplémentaire des travaux par rapport au coût estimé à l'APS, pour les panneaux photovoltaïques et pour la cuve de récupération d'eau.

3) Subvention à l'APE pour achat de sapins de Noël

M. le Maire propose d'acquérir des sapins de Noël auprès de l'APE en versant une subvention de 128€.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De verser une subvention de 128 € correspondant à l'achat de 5 sapins.

4) **Décision modificative n°2 de budget**

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget au chapitre 21 pour payer plusieurs factures (portes et fenêtres bibliothèque mairie, rideaux salle motricité...)

Afin de pouvoir mandater cette facture, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) – dépenses Investissement + 17 000 €

Compte 2313 (Installations, agencements et aménagements divers) – dépenses investissement - 17 000 €

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°2 ci-dessus exposée.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

ALLAIN

2) Restaurant Scolaire : point sur le dossier

- PC accordé : arrêté du maire du 03 novembre 2022

- Consultation Dommage-Ouvrage en cours

- Retour sur première réunion de travaux du 1er décembre 2022

- Mobilier du restaurant vu au Congrès des Maires (mobilier aluminium très léger, traitement dessus de table anti-bruit) – 1ère estimation- Société Saônoise de Mobiliers : 20 705.81€ HT soit 25 135.87€ TTC.

3) Restaurant Scolaire : avenant n°1 lot 13 – Electricité / Panneaux photovoltaïques

Par délibération du 05 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'électricité pour la construction du restaurant scolaire, comme suit :

- Lot n°13 – Electricité : à la Société AM ELEC pour un montant de 97 500.00€ HT soit 117 000.48€ TTC €,

Au Conseil Municipal du 02 novembre 2022, il a été abordé l'idée d'équiper le restaurant scolaire de panneaux photovoltaïques afin de répondre aux objectifs de sobriété énergétique.

Un avenant est donc présenté au lot n°13 – Electricité- : Montant HT : 29 956.30 € Montant TTC : 35 947.56 €

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 29 956.30 € HT, soit 35 947.56 € TTC, au marché "Electricité", lot 13, conclu avec la société AM ELEC dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire.

- AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

4) **Signalétique Mairie et Bibliothèque** : examen de devis BIBLIOTHEQUE – Proposition Atelier Gauthier -Prix : 303€ HT – 363€ TTC

- Le Conseil Municipal n'est pas satisfait de cette proposition. MAIRIE – nouvelle proposition Atelier Gauthier = 1 274.50€ HT MAIRIE – proposition PIXEL

PROPOSITION FABIEN ROUFFIGNAC :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition graphique de Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire.

5) **Site internet de la commune** : examen d'un devis

- Sarl PANDAO du Hinglé :

3 490.00€ HT la création du site web et 270€HT/an la maintenance (1€ la première année)

Références : sites internet des communes de Taden, Brusvily, Plerguer, Saint-Samson-Sur-Rance, Plélan-le-Petit, Bobital, Mégrit.

Xavier Clavier, gérant de PANDAO, est venu faire une démonstration de son site en mairie le 25 novembre, en présence de M.Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire, et d'Anne-Hélène CREPEL Secrétaire Générale.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la SARL PANDAO pour la création du site web de la commune pour un montant de 3 490.00€ HT et la maintenance à 270€HT/par an à compter de la 2ème année.

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

- DIT que cette dépense sera inscrite au BP 2023.

5) **Mobilier urbain/ jeux enfant** : examen d'un devis

M. le Maire explique qu'il a négocié au Salon des maires à Paris un jeu d'enfant (balançoire nid d'oiseau) pour installer près du terrain multisport, rue de l'école, ainsi qu'un banc pour installer Placis Christian Robert.

Prix= 3 500€ HT soit 4 200.00€ TTC le jeu avec montage, scellement et passage d'un bureau de contrôle et 1 banc.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de ALTRAD DIFFUSION pour la fourniture d'une balançoire nid d'oiseau, le montage, le scellement et le passage d'un bureau de contrôle ainsi qu'un banc pour un montant total HT de 3 500.00€

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

- DIT que cette dépense sera inscrite au BP 2023.

7) **Panneau numérique** : examen d'un devis pour l'électricité

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint au maire, présente 2 devis pour les travaux d'électricité pour la mise en route du panneau numérique d'informations.

EURL LEROUX : 1 759.04€ Ht soit 2 110.85 € TTC

ARMOR ELP : 578.14 € HT soit 693.77€ TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le devis de ARMOR ELP pour un montant HT de 578.14€ HT.

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

8) **Logement de secours rue de l'église et pavillon**

RASED : projet de réhabilitation énergétique dans le cadre du Fonds Vert.

Le « Fonds Vert » est un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est doté de 2 milliards d'euros dès 2023.

Ces crédits seront déconcentrés aux préfets de département.

Les modalités de fonctionnement du fonds seront précisées aux communes prochainement.

2 projets de réhabilitation énergétiques pourraient être envisagés dans le cadre de cette subvention « Fonds vert »:

- Logement d'urgence 5 rue de l'église : fenêtres double vitrage, isolation par l'extérieur, mise en sécurité au niveau électricité, nouveaux radiateurs plus performants, plomberie...

- Pavillon RASED : fenêtres double vitrage, isolation par l'extérieur

- Un devis va être fourni par Miroiterie du Guinefort.

- Dore Habitat va contacter prochainement Allain pour un devis (isolation extérieur).

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

9) **Eclairage Public** : modification des horaires dans le bourg M. le Maire explique que l'éclairage public Voie Romaine s'éteindra à 21h00 pour correspondre aux horaires de fermeture du commerce de la commune.

Cela à compter du 10 janvier 2023.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information.

- URBANISME/FONCIER

1) **Etude d'aménagement et d'urbanisme pré-opérationnelle pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du bourg** : validation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la consultation.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 05 octobre 2022, avait missionné l'ADAC (Agence Départemental d'Accompagnement aux Communes, pour :

- la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour la réalisation d'une étude urbaine dans le bourg à 1 296.00€ TTC.

- la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour une étude de faisabilité sur la sécurité de l'entrée d'agglomération RD 78 à 432.00 € TTC.

Le maire demande de valider le DCE et de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information.

2) **Point ZAN - PLUiH** – Modification n°3 - Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh du bourg

M. le Maire présente la réponse du Sous-Préfet suite à l'envoi de son courrier dénonçant une marche forcée de la mise en oeuvre du ZAN par Dinan Agglomération :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information

- DEMANDE, dans le cadre de la modification n°3 du PLUi, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh.

DELIBERATION A ENVOYER AVANT LE 01 MARS 2023 à : plui@dinan-agglomeration.fr

- RESSOURCES HUMAINES

1) Création des grades nécessaires au recrutement

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022			
CADRE OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE EN H/MIN
Administrative			
Redacteur principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 28h00 (AHI)
Adjoint Administratif territorial	C	1	1 poste à 28h00 (Typhéne)
Technique			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	2 postes à 35h00 (Valéry&Gilles)
			1 poste à 34h35min (Martine)
			1 poste à 34h02 min (Elisabeth)
			1 poste à 31h55 min (Celine)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1 poste à 35h00 (Magali)
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 25h20min (Béatrice)

- Une fois la personne recrutée sur un de ces grades, les autres grades seront supprimés.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de ces grades en vue du recrutement du nouvel agent.

- **ECOLE-PERISCOLAIRE**

1) Mobilier adapté : examen d'un devis

Mme Nathalie GUERIN, présente 3 devis pour l'achat de matériel adapté pour un élève de l'école Norbert Guitton (devis présenté par l'ergothérapeute qui suit l'enfant) : SARL HEPHAISTOS – Siège modulable primaire du CP au CM2= 809.50€ TTC

Pupitre de l'école/écriture= 241.34€ TTC

Tablette échancrée= 250.00€ TTC

Ces équipements sont à la charge de la commune. Aucune subvention ne peut être obtenu.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

2) Repas de Noël des élèves : organisation

Vendredi 16 décembre. Modalités d'organisation pour les déplacements.

3) A.P.E. / achats de Noël

L'A.P.E. offre des petits jeux et des jeux de sociétés, ainsi que des bacs/jardin au printemps 2023.

L'A.P.E. souhaite compléter ses achats, avec une table de ping-pong en béton et des dominos géants.

Ces dernières acquisitions pourront se faire dans le cadre d'une réflexion globale de l'aménagement de la cour, en pensant implantation et stockage de rangement.

(Voir avec Allain plan de l'école, à rediscuter ensemble... Agathe voit avec l'ape pour le coût de l'installation de la table).

- **VIVRE ENSEMBLE**

1) Organisation Voeux du Maire

- Date : le 7 janvier 2022 à 19h00

- communiquer via facebook/ panneapocket/ infocale/ panneau numérique

- achat pétillant et autres/soft/nappage

- achat brioche boulangerie de Bobital

- Dire à Valéry de faire des toasts (nombre)

- Demander au Conseil Municipal des Jeunes pour le service

- Préparer Diaporama sur projets en cours

- Maire : discours à préparer

- Invitations à faire pour les mairies limitrophes

- Prévenir la Presse

- Préparer une note pour la presse (ou donner le discours)

2) Dispensaire Shiasu : point sur les subventions versées à l'Espace Solidaire de Dinan

3) Relais des Villages

Une réunion va être organisée fin janvier 2023 avec les associations de Saint-Carné pour voir si l'une d'entre elles est intéressée pour reprendre l'organisation de cet évènement.

☑ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Dinan Agglomération : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité (RPQS) des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'année 2021.

2) Intégration d'Anne-Sophie LEROUX dans la commission Communication

3) Commission Communication

Mercredi 14 décembre à 18h30

Fin du Conseil Municipal à : 22h55

Mobilier urbain/ jeux enfant : examen d'un devis



Nouvelle signalétique Mairie



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 11 Janvier 2023. FINANCES

1) Budget Primitif 2023

–Prise en charge de dépenses investissement avant le vote du budget primitif 2023 –Prévision de crédits dans le cadre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération prise par l'assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. En effet, les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Dépenses d'investissement	Crédits votés au BP 2022 <i>(Intégralité dépenses investissement de 2022 moins les crédits afférents à la dette, moins le déficit (001), moins les RAR 2021, moins les intégrations 2022)</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article 1612-1 du CGCT
	Soit : 1 814 449,91€ - 59 000 (remboursement dette) - 925 174,64€ (RAR 2021) - 12 752€ (intégrations 2020) =	817 523,27 * 25% = 204 380,82 €
	817 523,27€	Crédits retenus au titre de l'article 1612.1 du CGCT : 15 651,60 €

Ces crédits ouverts par le biais de l'article 1612-1 du CGCT concerneront :

- Opération n°190 – MAIRIE

Article 2135: Signalétique mairie : 4 473.60 €

Article 2051: Site internet mairie : 4 189.20 €

- Opération n°186 – ECOLE

Article 2184: Mobilier adapté : 1 350.00 €

- une nouvelle opération : CUVE RECUPERATION EAU LOCAL TECHNIQUE

Opération n° 207 – Cuve récupération eau local technique

Article 2188– Installations = 1 438.80 €

- une nouvelle opération : BALANCOIRE ENFANT

Opération n° 208 – Jeu enfant

Article 2188– Travaux = 4 200.00€

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2) Nouveaux tarifs de la garderie périscolaire avec prise en compte du quotient familial

La commune ayant conventionné avec la CAF pour la garderie périscolaire, il est recommandé de fixer des tarifs en fonction du quotient familial.

M. le Maire propose ces nouveaux tarifs (mêmes tranches de quotient que les tarifs cantine) :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme décrits ci-dessus.

- DIT ces tarifs s'appliqueront à compter du 01/02/2023.

3) Cadeau départ en retraite agent titulaire – Carte cadeau départ agent contractuel

Mme Martine PIRES, agent titulaire à l'école, part en retraite le 01/02/2023.

Mme Sylvie ARNIAUD, agent des missions temporaires du CDG 22, a travaillé 3 mois en mairie sur la mise à jour du cimetière ; sa mission prend fin janvier 2023.

M. le Maire propose d'offrir des cartes cadeaux à ces 2 agents :

- Une carte cadeau d'une valeur de 150 € à Mme Martine PIRES

- Une carte cadeau d'une valeur de 50 € à Mme Sylvie ARNIAUD

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acheter ces 2 cartes cadeaux auprès de La Poste pour une valeur

totale de 200€ (1 carte à 50€ et 1 carte à 150€).

- DIT que cette dépense sera imputée au compte 623 au BP 2023.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

o Travaux réalisés par les agents techniques :

Après enlèvement de l'ALGECO de l'IME, les agents ont déposé la clôture rigide.

Elle va être remis en place afin de délimiter le parking derrière la bibliothèque, la directrice de

l'école ayant demandé à utiliser la cour afin de séparer les enfants selon leur âge.

Enlèvement des illuminations.

o Travaux réalisés par les entreprises :

Restaurant scolaire : Démarrage des travaux lundi 9 janvier 2023, travaux de terrassement . Première

réunion de chantier mardi 10 janvier 2023.

Prochaine réunion : la mardi 24 janvier à 10h30 sur site.

Entreprise LESAGE : Pose d'un chauffe-eau au local technique et pose d'un bac de douche. La pose

de la faïence sera réalisée par le service technique.

Miroiterie du Guinefort : des devis ont été demandés pour des portes et fenêtres au pavillon RASED et

au logement de secours du 5 rue de l'église. Ceci dans un but de préparer un dossier dans le cadre du

Fonds vert (possibilité de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics).

Dore Habitat : des devis ont été demandés pour l'isolation du pavillon RASED et du logement de secours

du 5 rue de l'église. Ceci dans un but de préparer un dossier dans le cadre du Fonds vert (possibilité

de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics).

Entreprise LESSARD : travaux à effectuer sur le pont du Gué afin de fournir de l'enrobé à chaud pour

boucher les trous à divers endroits.

2) **Restaurant scolaire** : Assurance dommage-ouvrage et tous risque chantier

- Groupama a refusé de nous proposer une offre du fait de « du fait de l'absence d'avis favorable sur la mission L et plus particulièrement sur la partie gros œuvre, dallage, maçonnerie. La demande pourra être étudiée si le contrôleur technique émet des avis favorables (AF) dans le RICT sur le système de fondation, le dallage, la maçonnerie. »

L'architecte nous précise que « ce ne sont pas des avis défavorables pour autant, ce sont des avis à préciser pendant la phase chantier. Les essais à la plaque sont par exemple réalisés pendant le terrassement. »

- La SMABTP a présenté une offre

- La SMACL doit nous répondre prochainement

Le choix de l'assureur sera donc réalisé lors du Conseil Municipal de février.

3) **Devis portes et fenêtres mairie/bibliothèque**

M. le Maire explique que le devis de Miroiterie du Guinefort avait été accepté pour le montant de 9 183.00€ HT pour la porte de la mairie et les fenêtres de la bibliothèque.

La facture présentée est de 10 824.37€ HT

Cette différence s'explique par des contraintes techniques rencontrées à la pose des menuiseries.

Malgré cette explication, la Trésorerie réclame un devis concordant avec la facture.

Un nouveau devis est donc présenté par la Miroiterie du Guinefort d'un montant total HT de 10 824.37€ HT.

- **Décision** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise Miroiterie du Guinefort pour un montant de 10 824.37€ HT (12 989.24€ TTC).

4) **Informatique** : devis de maintenance.

Un devis est présenté par l'entreprise Bis Informatique pour la maintenance du parc informatique de la mairie, la bibliothèque et l'école.

Il peut s'agir de dépannages, audits, installations, mises à jour, vérification de sauvegardes... pour la mairie, la bibliothèque et l'école.

Nombre d'heures de maintenance : 20 heures (qui peuvent être utilisées sur 3 ans)

Prix HT : 1 140.00 €

Prix TTC : 1 368.00 €

- **Décision** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de Bis informatique pour un montant de 1 368.00€ HT pour 20 heures de maintenance (durée d'utilisation 3 ans).

5) **Devis enseignes bibliothèque et mairie**

o **ENSEIGNE MAIRIE**

M. le Maire présente le devis de PIXEL avec le graphisme qui reprend la proposition de Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire :

Prix: 3 728.00€ HT soit 4 473.60 € TTC

- **Décision** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise PIXEL Publicité de Quévert pour la fourniture de la nouvelle enseigne de la mairie pour un prix HT de 3 728.00€.

o **ENSEIGNE BIBLIOTHEQUE** :

M. le Maire présente le devis de PIXEL avec le graphisme qui reprend la proposition de Fabien

ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire :

Prix: 305.00 € HT soit 366.00 € TTC

- **Décision** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise PIXEL Publicité de Quévert

pour la fourniture de la nouvelle enseigne de la bibliothèque pour un prix HT de 305.00 €.

6) **Devis cuve de récupération des eaux de pluie au local technique**

M. Alain HOUEL, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal au devis de l'entreprise CULTIVERT

de Lamballe pour la fourniture d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

Cuve de 5 m3 : 1 199.00€ HT soit 1 438.80€ TTC

Cette cuve aérienne sera installée par le service technique de la commune et l'eau collectée sera mise à disposition du public pour l'arrosage des plantes et fleurs au cimetière, ceci dans un but de sobriété énergétique.

- **Décision** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise CULTIVERT de Lamballe pour

la fourniture d'une cuve de récupération d'eau pour un prix HT de 1 199.00€ HT.

- **RESSOURCES HUMAINES**

1) **Recrutement ATSEM avec suppression des grades non concernés.**

--Point ajourné --

En cours

5 candidates reçues en entretien le 4 janvier 2023.

Une candidate de pressentie.

Une proposition de recrutement va lui être envoyée prochainement.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1) **Bilan des Vœux 2023**

2) **INSEE- Populations légales au 1er janvier 2020 en vigueur à compter du 1er janvier 2023.**

Population municipale= 1077

Population comptée à part= 37

Population totale= 1 114

3) **Relais des Villages**

Cet événement aura lieu dimanche 7 mai 2023.

Réunion avec les associations de St-Carné prévue le jeudi 19 janvier 2023 en mairie afin de

savoir si une association veut organiser cette course pour la commune de Saint-Carné.

Fin du Conseil Municipal à : 22h23

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 8 Février 2023 à 20h30.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 08 Février 2023 FINANCES

1) Instauration taxe sur les logements vacants

Point ajourné

Ce point sera étudié courant 2023 pour une éventuelle mise en place de la taxe pour 2024.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours ALLAIN

2) Restaurant scolaire : Assurance dommage-ouvrage et tous risque chantier

Trois assureurs ont été consultés :

- La SMABTP
- La SMACL
- Groupama
- Groupama a refusé de proposer une offre « du fait de l'absence d'avis favorable sur la mission L et plus particulièrement sur la partie gros oeuvre, dallage, maçonnerie. La demande pourra être étudiée si le contrôleur technique émet des avis favorables (AF) dans le RICT sur le système de fondation, le dallage, la maçonnerie. » L'architecte nous précise que « ce ne sont pas des avis défavorables pour autant, ce sont des avis à préciser pendant la phase chantier. Les essais à la plaque sont par exemple réalisés pendant le terrassement. »

- La SMABTP et la SMACL ont présenté une offre :

- SMABTP

Dommages-ouvrages= 14 878.79€ TTC

Tous Risques Chantiers= 2 750.61€

Fonds Attentats= 5.90€

MONTANT PROVISOIRE TOTAL DE LA COTISATION= 17 635.30€ TTC

- SMACL

Dommages-ouvrages= 14 191.80€ TTC

Tous Risques Chantiers= 5 632.45 € ttc

MONTANT PROVISOIRE TOTAL DE LA COTISATION= 19 824.25€ TTC

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir la proposition de la SMABTP pour un montant provisoire de la cotisation de 17 635.30€ TTC.

- AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant.

3) Etude urbaine : examen de l'analyse des offres.

Une consultation avait été lancée pour retenir un cabinet d'études pour la réalisation d'une étude urbaine sur la zone 2AUh du bourg et les entrées de bourg côté route départemental n°78.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 23 janvier 2023 à 12h00.

Compétences attendues en paysage/ urbanisme et architecture.

La valeur technique compte pour 70% et le prix compte pour 30%.

Quatre offres ont été reçues.

La commission des marchés publics s'est réunie le jeudi 2 février 2023 à 10h00 à la mairie en présence de Julien FILOCHE de l'ADAC qui a présenté son analyse des offres. Les membres présents de la commission étaient : Ronan TRELLU, Allain HOUEL et Jérôme RICARD.

Eu égard l'analyse des offres, il est proposé de retenir le cabinet d'études AGAP pour un montant de 13 785.00€ HT.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir l'offre du cabinet d'études AGAP de qui a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant de 13 785.00€ HT.

- AUTORISE le Maire à signer l'offre correspondante.

4) Fonds vert – Projet de réhabilitation de rénovation énergétique de bâtiments et sollicitation de la subvention.

L'Etat met en place le « Fonds vert », un dispositif de subvention permettant, entre autres, la rénovation énergétique des bâtiments publics.

M. le Maire propose de procéder à la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux :

- Logement 7 rue de l'église –

C'est un logement fabriqué en ciment aggloméré avec un léger enduit sur les faces.

Construction des années 70/80.

Surface : 60m².

Actuellement ce logement est inhabité et inhabitable mais le souhaite de la Municipalité c'est de le rendre habitable en tant que logement de secours.

Il n'y a aucune isolation au niveau des murs.

Au plafond, il y a une isolation mais très insuffisante (des plaques de polystyrène usagées).

Les huisseries (portes et fenêtres) sont dégradées, en simple vitrage.

La rénovation énergétique prévue est :

- Isolation par l'extérieur

- Changement des portes et des fenêtres avec double vitrage et fenêtre étanche.

- Isolation du plafond.

- Nouveaux chauffages

Des devis ont été demandés pour ces travaux.

Coût total : 37 330.77€ HT

- Pavillon RASED (Réseaux d'aides aux élèves en difficultés) :

C'est une construction ancienne, actuellement utilisée par le RASED (Réseaux d'aides aux élèves en difficultés).

Il est situé aux abords de l'école de Saint-Carné.

Les huisseries sont en simple vitrage. Les portes et fenêtres sont à changer.

Il n'y aucune isolation au niveau des murs de l'extension où sont situés les sanitaires : ceux-ci sont construits en ciment aggloméré avec un simple enduit et sont situés au nord du bâtiment.

L'isolation du plafond est à revoir.

L'isolation par l'extérieur est prévue.

On note 14° dans la pièce lors d'une journée d'hiver froide et ce, malgré le chauffage fonctionnel (chaudière au fioul).

Des devis ont été demandés pour ces travaux.

Coût total : 26 116.34€ HT

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de solliciter la subvention de l'Etat mise en place dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux.

- DIT que les travaux seront réalisés si et seulement si une subvention est accordée par l'Etat.

5) Acquisition PC mairie : examen devis Bis Informatique

Le PC du Maire connaît des lenteurs depuis plusieurs mois.

Bis Informatique est intervenu sur site pour vérifications et voici son diagnostic :

1) Des lenteurs et bugs aléatoires persistent malgré les nettoyages et le SSD installé il y a quelques années.

2) Il semble instable à cause d'un souci matériel et est âgé
En conclusion, étant donné le manque de fiabilité et l'âge de matériel, je vous recommande de ne plus faire de frais sur cet appareil et éventuellement de le changer si besoin.

Voici par exemple une unité centrale qui serait adaptée à vos besoins +
la main d'oeuvre d'installation sur le réseau + progiciels
+ transfert
des anciennes données clef en main.
Un devis est donc proposé :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à signer le devis présenté par Bis Informatique pour un montant HT de 858.00€.

6) Acquisition tablette de pointage pour la facturation de la garderie et de la cantine : examen devis Berger-Levrault
Proposition de devis par Berger-Levrault :

Acquisition d'une tablette pour pointer les présences des enfants à la cantine et à la garderie (en remplacement des classeurs)

Formation sur site à la tablette : 1 demie-journée

Formation sur site pour la finalisation de la facturation cantine/garderie : 1 demie-journée

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le maire à signer le devis de Bis Informatique pour un montant HT de 1 076.66€.

- DINAN AGGLOMERATION

1) Convention Eaux Pluviales Urbaines.

Depuis le 1er janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres.

Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la commune de Saint-Carné met, en vertu de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de plein droit, à disposition de plein droit de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire. Celle-ci est constatée par un procès-verbal contradictoire. L'ensemble des biens mis à disposition est détaillé dans un procès-verbal de mise à disposition des biens.

Conformément aux articles L.1321-2 et L.5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales, Dinan Agglomération assume, sur les biens mis à disposition par la commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis le droit d'aliéner.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et Proximité a permis la délégation de tout ou partie de ces trois compétences par une communauté d'agglomération à une ou plusieurs de ses communes membres qui en ferait la demande.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération. Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire. Cette convention doit :

- Fixer la durée, limitée mais renouvelable, de la délégation, et ses modalités d'exécution ;

- Définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, assortis d'indicateurs de suivi permettant leur évaluation, ainsi que les modalités de contrôle du délégant sur le délégataire ;

- Préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Vu le Code des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 2224-7, L.2224-8, L.2224-1 et suivants ;---

Considérant la note d'information du Directeur Général des Collectivités Locales en date du 28 décembre 2019 sur les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et traitant plus particulièrement des modalités d'exercice des compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines et des indemnités des élus des syndicats, Considérant que le législateur a souhaité faciliter l'ouverture de ce mécanisme de délégation qui permettra d'adapter les politiques de l'eau au plus près du terrain, Considérant que les collectivités sont libres du modèle de convention auquel elles souhaitent recourir sous réserve que celui-ci respecte le cadre de la loi, Considérant que cette convention a vocation à répondre aux vœux et aux besoins du territoire au plus près des problématiques locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :
- Approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" par la commune de Saint-Carné au profit de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération ;

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ;

- Solliciter de L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Dinan Agglomération, la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) concernant le territoire de la commune ;

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de délégation des services transférés à Dinan Agglomération telle que le projet de convention figure en annexe. En complément de cela, il est également autorisé à accomplir toutes les démarches administratives, budgétaires, comptables, techniques utiles pour la mise en oeuvre de cette délégation de compétence. A cet effet, il est notamment chargé de procéder à la signature de tout document utile quel que soit le caractère du document. Il en rendra compte devant le conseil municipal lors de la première séance ordinaire qui suivra la mise en place effective de cette procédure de délégation de compétence.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire,

- Messieurs le Trésorier Principal et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Départ en retraite d'un agent – lancement du recrutement d'un agent technique

Le départ en retraite de Gilles BEZARD a été acté par arrêté du Maire.

M. BEZARD partira en retraite le 01/06/2023.

Il convient de lancer la procédure de recrutement d'un agent technique.

Le CDG 22 assistera la municipalité pour le recrutement de ce nouvel agent (analyse des candidatures, participation aux entretiens, conseils..)

L'offre d'emploi paraîtra sur le site « Emploi Territorial ».

Le profil recherché est celui d'adjoint polyvalent des services techniques avec comme missions :

- Organisation de chantiers
- Travaux de voirie
- Entretien du bâti
- Entretien des Espaces verts
- Logistique des animations communales
- Travail seul et en binôme
- Sens de l'organisation
- Être autonome
- Prise d'initiatives appréciées
- Savoir communiquer avec les élus, la population
- Rendre compte à son supérieur hiérarchique des travaux effectués, des problèmes rencontrés et proposer des solutions

Ouverts à tous les grades de la catégorie C (d'Adjoint technique à Agent de Maîtrise).

Un article dans la presse locale pourra être éventuellement fait pour une publicité large de l'annonce d'emploi (métier en tension du fait de la polyvalence).

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement du recrutement d'un agent technique avec l'accompagnement du Centre de Gestion 22 et la diffusion de l'offre d'emploi sur le site « Emploi Territorial » et dans la presse locale.

- ECOLE

1) Conseil d'Ecole du 3 février 2023

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 3 février 2023 :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ce compte-rendu.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Relais du Village

Cette course aura lieu le 7 mai 2023.

Aucune association de Saint-Carné ne s'est portée volontaire pour organiser cet événement sportif.

Mme Liliane SIMON Adjointe au Maire va organiser cet événement et sollicite de l'aide parmi les membres du Conseil.

Mme Carmen VOLANTIN se porte volontaire.

2) Livret d'accueil pour les nouveaux habitants.

M. Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire, a commencé à étudier les solutions pour la mise en page et la rédaction d'un livret d'accueil à destination des nouveaux habitants.

3) Commission Communal des Impôts Directs.

Jeudi 2 Mars 2023 à 18h30.

Fin du Conseil Municipal à : 23h05

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 1er Mars 2023 à 20h30.

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 1ER MARS 2023

- FINANCES

1) Comptes de gestion et comptes administratifs 2022

Sous la présidence de Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2022 s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement : Dépenses 586 126.33 €
Recettes 906 946.27 €

Excédent cumulé 320 819.94 €

- Section d'investissement : Dépenses 271 467.03€
Recettes 1 128 458.79€

Excédent cumulé 856 991.76€

Résultat de clôture 1 177 811.70 €

- Concernant les dépenses de fonctionnement :

- On note une augmentation des charges de gestion générale (chapitre 011) (170 112.07€) par rapport à l'année 2021 (153 070.12€)

- Soit une augmentation de 11.13% (10.46% en 2021)

Quelques lignes détaillées :

▪ 60611 : eau et assainissement = 3 534.28€ (2 378.75€ en 2021)

▪ 60621 : combustibles = 10 158.17€ (8 611.54€ en 2021)

▪ 60622 : carburant = 3 425.16€ (1 586.55€ en 2021)

▪ 60623 : alimentation cantine = 36 463.53€ (29 098.10€ en 2021)

▪ 60631 : produits d'entretien= 6 776.25€ (4 387.81€ en 2021)

▪ 60632 : fournitures de petits équipements = 5 643.33€ (3 403.03€ en 2021)

▪ 6064 : fournitures administratives= 2 337.88€ (1 478.28€ en 2021)

- On note une augmentation des charges de personnel (chapitre 012) (337 671.36€) par rapport à l'année 2021 (312 878.31€).

- Soit une augmentation de 7.92%

▪ 6218 – personnel extérieur – 10 213.60€ (7 695.57€ en 2021) (Argent de poche ; personnel Horizon emploi temps de surveillance cour du midi et cantine, Mission temporaire CDG22)

▪ 6411 – personnel titulaire – 212 638.87€ (199 873.6€ en 2021) : revalorisation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022 ; avancement d'échelons...

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022= 586 126.33€

Soit une augmentation de 8.25% par rapport à 2021

- Concernant les recettes de fonctionnement :

▪ On note une diminution des recettes au chapitre 70 mais qui s'explique par la tarification de la cantine via le dispositif « Cantine à 1€ » (40 670.04€ et 52 546.62€ en 2021).

Chapitre 70 – Vente de produits – 55 888.36€ (70 854.73€)

Cette diminution est compensée avec les subventions de l'Agence Nationale des Services et des Paiements à l'article 74718, chapitre 74 (23 073€)

▪ On note une augmentation des impôts et taxes. (chapitre 73) 420 102.61 € (374 796.29€ en 2021, soit une augmentation de 12.08%.

Augmentation de la taxe foncière :

73111 (taxe foncière) =325 240.00€ (Taxe foncière 2021 = 306 242.00€,Taxe foncière 2020= 271 406.00€)

Augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutations : 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutations)= 60 747.73€ (35 811.41€ en 2021)

• On note une augmentation des dotations, subventions et participation (chapitre 74) dûe à l'augmentation de la dotation de péréquation de solidarité rurale (76 022.00€ et 67 652.00€ en 2021)

• On note une augmentation des autres produits de gestion courante (chapitre 75) 11 031.96€ (4 182.71€ en 2021, soit une augmentation de 163.75%)

• 752 – revenus des immeubles – 5 000€ de loyers du 7 rue de l'église et 5 858.37€ de location de salles
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 = 906 946.27€ (avec les 128 752.18€ de reporté de 2021)

Soit une augmentation de 7.56% par rapport à 2021
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 = EXCEDENT DE 320 819.94€

- Concernant les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses ont été :

- Le remboursement du capital des emprunts : 25 058.28€

- La mairie : 14 226.00€ (dont mobilier salle du conseil)

- Foyer foot: 11 433.13€

- Restaurant scolaire : 78 031.08€

- Parcours sportif Bois du Tertre : 46 338.12€

- Liaison piétonne limite Trélivan : 18 440.40€

- Structure jeux école : 30 138.61€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 = 271 467.03€

- Concernant les recettes d'investissement :

Les principales recettes ont été :

Souscription d'un emprunt pour l'opération du restaurant scolaire : 800 000€

Taxe d'aménagement : 29 132.82 €

Les subventions pour la liaison piétonne vers Dinan : 22 083.00€ (le solde)

Concernant le parcours sportif, le solde des subventions a été perçu : 10 596.00€

Le solde de la subvention pour les équipements à la cantine a été versée : 9 188.00€

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 = 1 128 458.79€

RESULTAT SECTION DE INVESTISSEMENT 2022 = EXCEDENT DE 856 991.76€

Le résultat de clôture de 2022 est de 1 177 811.70€ (345 327.08 € en 2021)

(377 811.70€ sans l'emprunt de 800 000€)

- Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, fait procéder au vote.

• **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion du budget communal 2022 établi par M. BETHOUX, Comptable de la Commune de Saint-Carné,

- ADOPTE le compte administratif du budget communal 2022 qui est conforme au compte de gestion 2021,

- DECIDE de voter les résultats des différents budgets communaux

BUDGET PRINCIPAL

2) Affectation du résultat 2022 au Budget Primitif 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 320 819.94 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 200 000.00 €

- En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 120 819.94 €

21H04 : M. Xavier LE CUDENNEC donne pouvoir à M. Fabien ROUFFIGNAC.

3) Subventions aux associations

La commission « Vie locale » s'est réunie en mairie le 25/02/2023 afin d'étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2023.

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, expose les propositions de subventions retenues par la commission : Mme Liliane SIMON, Adjointe et Présidente de l'association de la bibliothèque, ne prend pas part au vote.

• **DÉCISION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions communales aux associations conformément au tableau ci-dessus,

- AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

Travaux des entreprises :

- Entreprise LESSARD : l'entreprise a remis en place l'enrochement au pont du gué, a effectué l'étanchéité sur le pont et le passage de la voie douce.

- Restaurant scolaire : Les travaux de maçonnerie avancent bien, la dalle est coulée et les élévations vont être posées dans la semaine.

- PIXEL : pose des enseignes à la mairie et à la bibliothèque.

Travaux du service technique :

- Cuisine de la cantine : les travaux de nettoyage et de peinture ont été réalisés pendant les vacances scolaires.

- Cuve de récupération d'eau au local technique : le raccordement des gouttières se fera à la réception des raccords et descente de commande.

- Chemin de Linache : trous bouchés

Devis Fioul :

M. HOUEL présente un devis de SICARBU pour la fourniture de 5 000 litres de fioul domestique pour l'espace Karnay et l'école = 5 985.00€ TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis.

2) Restaurant scolaire/ Ecole : Cheminement – Accès-Liaison- examen étude du CAUE22

M. le Maire présente au Conseil la proposition de Mme VIADELO-RUFFAULT, Architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor suite à la visite du site le 23/01/2023 :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- VALIDE la proposition du CAUE 22.

3) Sécurité de l'entrée de bourg route de Trévron :

examen de l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC
Le Maire présente l'étude de faisabilité pour la sécurité de l'entrée route de Trévron réalisée par M. FILOCHE de l'ADAC 22, Chef du pôle "voirie /Aménagement des espaces publics".

Les propositions sont "légères", peu impactantes et permettent une mise en oeuvre rapide en attendant une requalification plus profonde de la voie et du carrefour qui pourront être proposés par AGAP.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE S'ORIENTER vers la solution du système d'écluses estimée par l'ADAC à 8 000.00€ HT.

4) Dossier « Fonds Vert » : étude d'un devis pour l'étude thermique

M. Maire explique que le dossier de demande de subvention « Fonds vert » a été déposé pour la rénovation énergétique de 2 bâtiments mais que la DDTM a contacté la mairie pour dire que l'étude thermique était un élément obligatoire pour prétendre à cette subvention.

Un devis a donc été demandé au bureau d'étude thermique Armor Ingénierie de Languoux (qui travaille actuellement sur le restaurant scolaire) :

Le voici :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis d'Armor Ingénierie pour la réalisation d'une étude thermique pour un coût de 2 950.00€ HT soit 3 540.00€ TTC.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Recrutement ATSEM/ Directrice ALSH : actualisation du tableau des effectifs avec suppression des grades non concernés.

M. le Maire rappelle que le tableau des effectifs a été modifié le 07/12/2023 afin de créer les grades concernés par le recrutement de l'ATSEM et Directrice du Périscolaire : Le recrutement de l'agent ayant eu lieu, il convient de garder seulement le grade concerné à savoir ATSEM principal de 1ère classe.

De plus, Mme Martine PIRES étant parti à la retraite le 01/02/2023, il convient de supprimer son emploi dans le tableau des effectifs.

Le nouvel tableau des effectifs modifié est donc le suivant :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le nouveau tableau des effectifs prenant en compte la nomination du nouvel agent sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe.

2) Lancement du recrutement d'un agent technique - Création des grades nécessaires au recrutement de l'agent technique

M. le Maire explique que M. Gilles BEZARD, agent technique, part en retraite le 1er juin 2023.

Le CDG 22 a été sollicité pour un accompagnement au recrutement.

M. le Maire rappelle le tableau des effectifs en vigueur à ce jour :

Afin de pouvoir recruter le futur agent des services techniques il convient de créer les différents grades énoncés dans l'offre d'emploi

- Une fois la personne recrutée sur un de ces grades, les autres grades seront supprimés.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du planning prévisionnel du recrutement de l'agent des services techniques

- APPROUVE la création des grades proposée à la filière technique

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Sortie Jeunes à organiser

- Prochaine mission Argent de Poche à organiser

Fin du Conseil Municipal à : 22h19

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 05 AVRIL 2023**- FINANCES****1) Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 37.43 %

- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 67.00 %

- Taxe d'habitation: 15.10 %

• Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 37.43 %

- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 67.00 %

- Taxe d'habitation: 15.10 %

2) BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Section Fonctionnement :

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

- 874 140.13 € en dépenses et en recettes

A noter une augmentation en recettes des impôts et taxes pour 28 338€ ainsi qu'une augmentation de 8 502€ des dotations de l'Etat.

Section Investissement :

Les principaux investissements sont :

- Le restaurant scolaire : 2 062 000€ TTC y compris les missions SPS, SPS et CT. Récupération de TVA attendue de l'ordre de 338 000€

- Réhabilitation énergétique des bâtiments dans le cadre du « Fonds Vert » : 80 000€

- Etude urbaine : 18 000€

- Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section d'investissement du budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

- 2 325 115.73€ en dépenses et en recettes

3) Vote du taux de taxe d'aménagement

Il est proposé de relever le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de 0.5% pour faire passer ce taux à 2% au vu des taux pratiqués sur le département des Côtes d'Armor.

Pour ce qui est de la zone Artisanale, le Conseil Municipal de Saint-Carné avait déjà délibéré le 04 novembre 2021 en instaurant un taux de TA à 3% sur la zone d'activités communautaires du Guinefort (taux initiaux à 1.5%).

Afin de ne pas perdre de la taxe d'aménagement, M. le Maire avait proposé de fixer le taux de la TA sur la zone d'activités communautaires du Guinefort à 3.5%, pour une application du nouveau taux au 1er janvier 2023. Il est proposé d'avoir un taux de 4% afin de tenir compte de l'augmentation générale de cette taxe sur l'ensemble de la commune

Les reversements seront réalisés sur les permis de construire accordés à compter du 1er janvier 2024.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement sur la commune de Saint-Carné à 2% à compter du 01/01/2024

- DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement de la zone artisanale de Saint-Carné à 4% à compter du 01/01/2024 pour les parcelles situées en zone 1AUy2 et Uy2

4) Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

Exposé :

Conformément à l'article L.2321-2 alinéa 28 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), constituent des dépenses obligatoires pour les communes de moins de 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées ; En environnement M57, l'amortissement commence à la date de mise en service du bien subventionné, conformément à la règle du prorata temporis. Par simplification, pour les subventions faisant l'objet d'un unique versement, la date de départ de l'amortissement sera la date d'émission du mandat.

Conformément à l'article R2321-1 du CGCT, les subventions d'équipement versées sont amorties :

- a) sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
- b) sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) ou sur une de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).

Le conseil municipal de Saint-Carné,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide

Article 1 : de fixer, à compter du 1er janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 10 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 40 ans.

Article 2 : La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis.

Article 3 : Par exception, les subventions d'équipement servant à acquérir des biens de faibles valeurs, c'est à dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €, seront amortis en 1 an, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

5) Fongibilité des crédits

Vu la délibération du 06 juillet 2022 adoptant la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 pour le budget de la commune et ses budgets annexes.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant la mise en place de la fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire expose :

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 202X, la commune de Saint-Carné est appelée à définir sa politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

6) Instruction des droits des sols

Dinan Agglomération instruit les dossiers d'urbanisme pour le compte des communes avec une participation au service de la part des communes.

Pour 2022, il y a eu 1 cub , 9 DP , 1 PA et 24 PC ce qui porte la contribution de la commune à 4 178.31 euros.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de ces informations.

7) Convention de mise à disposition du personnel communal

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment de l'IME les Vallées et de la superficie de cette construction, il convient de mettre à jour la convention de prestation de service. Les heures effectuées par l'employé communal s'élèvent désormais à 7h30 semaine.

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention afin de refacturer les heures effectuées par notre employé communal.

8) Départ en retraite

Comme depuis plusieurs années, il est fait un geste de la collectivité en faveur des agents partants en retraite.

A ce titre, il convient d'octroyer à Gilles BEZARD des chèques cadeaux d'un montant de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à acquérir ces chèques cadeaux pour un montant de 150 euros.

9) Gratification d'une stagiaire

Violette LAFFICHE a effectué un stage en cuisine du restaurant scolaire pendant trois semaines. Elle a donné entière satisfaction. Il est proposé au conseil municipal de lui octroyer une gratification de 150 euros pour l'ensemble de son stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire d'octroyer une gratification de stage à Violette LAFFICHE d'un montant de 150 euros.

entreprises :

- Restaurant scolaire :
- Avancement de la maçonnerie ; murs élevés. Cette semaine, finition de la pose des poutres béton. A partir de mardi, pose du plancher dalle supérieur. Coulage vers le 17/18 avril.
- Demande à ENEDIS de raccordement.
- Travaux par les services techniques :
- Après la finition de la mise en conformité de la cantine, un avis de la DDPP a été transmis : levée de la mise en demeure des travaux.
- Mise en service de la réserve d'eau pour le cimetière
- Travaux de peinture à la mairie
- Elagage des accacias place de l'église ; tontes des pelouses et espaces verts.
- Réparation du broyeur
- Débouchage des toilettes dans la cour
- Réduction du bar de la salle du foyer foot

2) Devis fauchage

Il est présenté un devis de l'entreprise SARL Adrien ROBERT de 6 472.15€ TTC pour le fauchage des talus de la commune.

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis proposé au prix de 6 472.15€ TTC.

3) Cession du tracto-pelle

M. Allain HOUEL explique que l'entreprise TRACTO-PIECES a fait une proposition d'achat du tracto-pelle communal pour 4 000.00€.

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de céder le tracto-pelle à l'entreprise TRACTO-PIECES pour un montant de 4 000€.

- JEUNESSE

1) Sortie jeunes

Suite à une réunion organisée par Fabien Rouffignac adjoint en charge de la jeunesse avec les adolescents de la commune de 11 à 16 ans, ils ont convenu d'une sortie à la patinoire de Rennes le 19 avril 2023 pour un coût estimé de 165 euros.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser cette sortie et de prendre en charge tous les frais s'y référants.

2) Opération argent de poche.

Jean Marc Rouxel, conseiller Délégué, est encadrant des jeunes dans le cadre du dispositif argent de poche. Il se propose de suivre les jeunes la semaine du 24 avril au 28 avril. Les inscriptions sont à faire en mairie pour les jeunes de Saint-Carné de 14 à 17 ans. La priorité est donnée dans l'ordre des inscriptions ainsi qu'à ceux n'ayant jamais effectués ces missions.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'opération argent de poche pour la semaine 17 avec Jean- Marc Rouxel comme encadrant.

- VIVRE ENSEMBLE

1) Repas des aînés

Le repas des aînés se déroulera le 22 octobre 2023 à l'Espace KARNAY. Dans ce cadre, Liliane SIMON Adjointe au maire en charge du vivre ensemble, se propose de demander des devis auprès des traiteurs.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Liliane SIMON Adjointe à demander des devis auprès des traiteurs

2) Loi MOLAC

M. le Maire présente un courrier du sous-préfet rappelant les obligations de la MOLAC concernant la participation aux frais de scolarité pour les écoles DIWAN :

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du courrier du sous-préfet
- DECIDE d'octroyer une subvention de 120 euros à l'école DIWAN correspondant à la participation de la commune sur les frais de fonctionnements par élèves, la participation aux classes découvertes et aux entrées piscines des élèves de Saint-Carné.

3) Relais des Villages

Madame Liliane SIMON, adjointe en charge de la vie locale, qui a repris l'organisation de cet événement propose de prendre en charge la collation des participants ainsi que celles des membres de la sécurité. Il est aussi proposé de prendre en charge le vin d'honneur lors de la remise des diplômes aux participants.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE ces prises en charge par la commune.

4) Accueil des nouveaux habitants

Samedi 23 septembre à 11h00.

5) Journée citoyenne

Samedi 3 juin à 14h00.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Rapport d'activité de la conseillère numérique

Madame Liliane Simon adjointe à la vie locale présente le rapport d'activité de la conseillère numérique sur la commune de Saint-Carné. Le poste de conseillère numérique a été créé par Dinan Agglomération dans le cadre de France Relance. La Commune participe à hauteur de 500 euros par an sur 2 ans et elle fait bénéficier les habitants de la Commune. Chiffres de ses interventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de continuer de participer au financement du poste de conseillère numérique au vu des services rendu auprès des habitants.

2) Refonte de la politique déchets de Dinan Agglomération. Monsieur Jean-Marc ROUXEL, conseiller délégué, s'est rendu le jeudi 23 mars à une réunion à Dinan Agglomération. Il en donne un compte-rendu.

3) Information suite à la visite de la DDPP et des travaux engagés par la commune.

4) Demande du Bagad An Daoudour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à cette demande.

Fin du Conseil Municipal à : 22h40

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 03 mai 2023 à 20h30

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 03 MAI 2023

- FINANCES

1) Repas des aînés : validation des devis traiteur et animation

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, présente 2 devis pour le repas des aînés qui aura lieu le 22 octobre 2023 : Prix du repas : 32.40 € TTC par personne en salle et 25.00€ TTC à emporter

- Devis de Pain d'Epices :
- Devis Ann-Laora :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir ces 2 devis pour le repas des aînés
- AUTORISE le maire à signer le devis du Traiteur pain d'Epices (32.40€ par personne en salle et 25.00€ TTC à emporter)

- AUTORISE le Maire à signer le devis d'Ann-Laora (296.28€ pour l'artiste et 269.72€ de cotisations GUSO

2) Restaurant scolaire : point sur les subventions

M. le Maire présente un point sur les subventions du restaurant scolaire :

- Demande DSIL et DETR 2023 :

Extrait du courrier du Sous-Préfet :

- Demande DSIL et DETR 2022 :

130 000€ de DSIL 2022 attribué

130 000€ de DTER 2022 attribué

- Région – Bien vivre partout en Bretagne :

Dossier de demande finalisé et transmis à la région (150 000€ de sollicité).

- Département – Contrat de territoire : 116 886€ d'attribué Un acompte (50% de la subv) peut être versé quand 50% du montant des travaux est atteint soit 844 598€.

- Dinan Agglomération :

100 000€ de fonds de concours d'attribué

Un premier versement de 50 000 € a été réalisé.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

3) Réhabilitation énergétique des bâtiments : point sur la subvention « Fonds vert »

- Le dossier de demande de subvention « Fonds Vert » pour la réhabilitation de bâtiments énergétiques a été finalisé par l'envoi de l'étude thermique réalisée par Armor Ingénierie.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information.

4) Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF

GRDF va verser à la commune de Saint-Carné la somme de 150.00 € au titre de l'année 2023 pour la redevance d'occupation du domaine public.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement de cette redevance.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours/ demande devis PATA Chantiers :

- Restaurant Scolaire :

Les travaux de maçonnerie avancent et ce conformément aux plannings.

Cette semaine, il n'y a pas d'entreprises sur place.

L'entreprise GOBIN de maçonnerie reprend les travaux fin mai.

Des gaines ont été posées par l'électricien AM ELEC.

Les travaux d'étanchéité vont suivre ainsi que la pose des fenêtres et coulissants par la Miroiterie du Guinefort début juin.

Prochaine réunion de chantier prévu le 9 mai.

- ADAC – Projet écluses rue de la Grande Noé :

Comptage des voitures à compter du 22 mai.

- Dinan Agglomération – Voirie :

Un devis PATA a été demandé à Dinan Agglomération pour :

- route du stade à pont-roux
- route de pont roux à l'Ecotais et du container à verre à la route de la ZA à Dinan

- route des loges à la ville Oustin

- reprise sur la route de la basse Villeneuve au lotissement la Gervinai

- Travaux des agents :

Entretien des espaces verts

Entretien des bassins orages

Nettoyage du parcours sportif au Bois du Tertre

Finition des peintures aux fenêtres de la mairie

Pose des plinthes inox dans le local de rangement de la salle Karnay.

2) ADAC : projet écluses route de Trévron

PHASE D'EXPERIMENTATION :

Une réunion a eu lieu le 7 avril dernier avec l'ADAC et le service technique du département au sujet du projet d'écluses sur la RD 78 en direction de Trévron.

Il y aura une phase d'expérimentation avec notamment l'aménagement de chicanes :

Un compteur sera implanté pendant 3 semaines sur la D78 de la semaine 21 à la semaine 23. • Semaine 21 : comptage avant-projet (installation du compteur le lundi 22 mai 2023) • Semaine 22 : installation du dispositif (à voir avec la mairie pour définir le jour de la mise en place des chicanes) • Semaine 23 : comptage suite à l'installation des chicanes Emplacement du compteur :

AMENDES DE POLICE :

Pour la réalisation d'écluses route de Trévron à l'entrée du bourg, il est possible d'obtenir des subventions par l'intermédiaires des recettes des amendes de police, la route concernée étant départementale.

La somme à percevoir pourrait être de l'ordre de 2 400€.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet d'installation d'un dispositif de sécurité routière (écluses) sur la route départementale n°78 en direction de Trévron.

- SOLICITE auprès du Département des Côtes d'Armor une subvention au titre des recettes des Amendes de Police pour l'installation d'un dispositif de sécurité routière (écluses) sur la route départementale n°78 en direction de Trévron.

3) Etude urbaine : point sur le dossier

M. le Maire expose au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 12/04/2023 avec l'AGAP, au sujet de l'étude d'aménagement et d'urbanisme pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU à Saint-Carné :

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

4) Fibre optique – Axione

Une réunion avec AXIONE a eu lieu en mairie le 18/04/2023. Afin de pouvoir réaliser l'installation de la fibre sur le territoire de la commune en aérien, un élagage sera à prévoir par les particuliers et cela à leur charge. L'élagage est à faire pour 2024.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information

- DIT qu'une information sera effectuée auprès des particuliers concernés par cet élagage

5) Panneau numérique

M. Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint à la Communication, informe le Conseil Municipal que le panneau numérique d'informations implanté dans le bourg est mis en service.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de cette information

- DINAN AGGLOMERATION

1) Nomination référent SPANC

Chaque commune de Dinan Agglomération va prochainement recevoir l'état des lieux de chaque système d'assainissement autonome des particuliers de la commune avec un classement :

- Point vert : système conforme à la réglementation

- Point orange : vigilance

- Point noir : système non conforme ; à mettre aux normes

La priorité sera les systèmes non conformes : chaque commune devra informer les particuliers concernés par les systèmes non conformes que leur système doit être mis aux normes.

- Le référent SPANC aura en charge le suivi de ces mises aux normes.

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer M. Allain HOUEL référent SPANC pour ce dossier de mises aux normes des systèmes d'assainissement autonomes non conformes.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Contrat d'apprentissage

M. le Maire explique qu'il convient d'acter par délibération la conclusion du contrat d'apprentissage de Violette LAFFICHE au sein du restaurant scolaire de Saint-Carné à compter de septembre 2023.

Présentation des étapes à réaliser préalablement à la signature du contrat :

Projet de délibération :

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- Décret n°85-603 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale – articles 5-5 à 5-12

AFFECTATION D'UN JEUNE D'AU-MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN SITUATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE A DES TRAVAUX INTERDITS SUSCEPTIBLES DE DEROGATION :

L'assemblée est informée de l'accueil de Mme Violette LAFFICHÉ, née le 11/10/2005 au sein de la collectivité en tant qu'apprentie CAP cuisine, au sein du service de restauration scolaire,

Dans le cadre de sa formation Mme Violette LAFFICHÉ, réalisera les activités professionnelles suivantes :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Cuisine occupe un poste dans tous types de cuisines.

Sous l'autorité d'un responsable :

- il contribue à la satisfaction de la clientèle de l'entreprise ;

- il assure la production culinaire, sa distribution en mettant en oeuvre les techniques spécifiques à l'activité ;

- il respecte les procédures d'hygiène et de sécurité en vigueur ; sa pratique professionnelle est respectueuse de l'environnement ;

- il contribue au bon fonctionnement de l'entreprise.

Celles-ci se dérouleront sur les sites suivants :

- Restaurant scolaire, rue de l'école 22100 SAINT-CARNE
Mme Violette LAFFICHE n'aura pas à réaliser de travaux sujets à dérogation.

M. LE CALVEZ Valéry sera son maître d'apprentissage pendant la durée de sa formation professionnelle.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les conditions d'affectation présentées ci-dessus.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le recrutement de Violette LAFFICHE en tant qu'apprentie CAP cuisine au restaurant scolaire municipal de Saint-Carné à compter de septembre 2023,

- VALIDE les conditions d'affectation telles que décrites ci-dessus.

2) Recrutement Agent du Service Technique

Recrutement d'Anthony CILARD.

Prise de poste le 22 mai 2023.

Actualisation du tableau des effectifs en créant le poste :

- Adjoint technique – 35h00

- ENFANCE / JEUNESSE

1) Retour sur la commission école-cantine

La commission école/cantine s'est réunie à 2 reprises :

Le jeudi 6 avril avec Sandrine GUEGUEN et Valéry LE CALVEZ: les thèmes abordés ont été le déroulement du service depuis l'arrivée de Sandrine, engager une réflexion et communiquer sur les menus, et la vaisselle adaptée (colorée, légère et ergonomique...).

Le mercredi 12 avril avec tous les agents du périscolaire : le travail a porté sur le projet pédagogique.

Deux autres temps sont programmés pour continuer les échanges.

Le jeudi 11 mai avec Valéry : menus, goûters

Le mercredi 24 mai avec tous les agents : le projet pédagogique du périscolaire.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

- VIVRE ENSEMBLE

1) Journée Citoyenne

Cette journée de travaux aura lieu le samedi 3 juin 2023. Travaux de peinture, entretien des chemins, etc...

2) Maisons Fleuries

Concours ouvert du 2 mai au 3 juin

3) Bulletin municipal

A préparer pour juin/juillet 2023.

4) Cérémonie du 8 Mai

Cérémonie à 11h30 au Monument aux Morts

Fin du Conseil Municipal à : 22h07

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 7 juin 2023 à 20h30

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 07 juin 2023

- FINANCES

1) **Décision modificative de budget n°1** pour crédits au 739211 (attributions compensation provisoire Dinan Agglomération)

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget Primitif 2023 au compte 739211 pour payer les attributions de compensations à Dinan Agglomération. Montant à prévoir = environ 14 000 €

M. le Maire précise que cette dépense sera contrebalancée par des recettes au 70876 (versement eaux pluviales) versées par Dinan Agglomération.

Afin de pouvoir payer ces attributions de compensation, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 739211 (attributions de compensation) – dépenses fonctionnement+ 14 000 €

Compte 70876 (Remboursement de frais par Dinan Agglo) – recettes de fonctionnement- 14 000 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°1 ci-dessus exposée.

2) **Tarifs location espace Karnay 2023/2024 Association Salsa**

M. le Maire propose de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour les cours de Salsa :

- 700€ pour le professeur de Salsa Roberto RODRIGUEZ qui enseigne auprès des danseurs de l'association MUEVE TE pour l'occupation de l'espace Karnay pour 2 cours par semaine pour l'année scolaire 2023/2024.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de tarifs de M. le Maire

- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle correspondantes.

3) **Ecole Diwan** : participation obligatoire des communes de résidence aux frais de scolarité

La loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection des langues régionales et à leur promotion est venu modifier l'article L442-5-1 du Code de l'Education.

Cet article, relatif à la participation des communes de résidence à la scolarisation des élèves dans un établissement privé du 1er degré sous contrat d'association d'une commune d'accueil, supprime le caractère auparavant facultatif de la participation de la commune de résidence dès lors qu'elle ne dispose pas elle-même d'une école dispensant un enseignement en langue régionale sur son territoire.

- 1 élève domicilié à saint-Carné suivent l'enseignement du breton à l'école Diwan de Dinan.

Il est proposé de fixer la participation financière de la commune versée à cet établissement sur la base du coût moyen départemental des écoles publiques pour l'année scolaire 2022/2023, à savoir :

- 1 406.26€ pour les élèves en classes de maternelles

- 452.30 € pour les élèves des classes élémentaires

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une participation à l'école DIWAN de Dinan relative à ses frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 d'un montant de 452.30€, correspondant à la scolarité d'1 élève d'élémentaire.

4) **Réhabilitation énergétique des bâtiments** : Attribution d'une Subvention « Fonds vert » et vote d'une enveloppe pour la réalisation des travaux.

M. le Maire rappelle que la commune avait sollicité une subvention de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert », pour le financement de la rénovation de deux bâtiments communaux (pavillon RASED et futur logement d'urgence).

Le montant prévisionnel des travaux subventionnables est de 63 447€ (selon devis de janvier/février 2023).

Par un arrêté du 14/04/2023, le Préfet a attribué une subvention d'un taux de 80% soit un montant prévisionnel de la subvention de 50 757€.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'attribution de la subvention de 50 757€.

- VOTE une enveloppe de 65 000.00€ HT pour la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments (pavillon RASED et futur logement d'urgence).

- MISSIONNE le Premier Adjoint Allain HOUEL pour demander l'actualisation des devis de travaux datant du début d'année 2023

- AUTORISE le Maire à signer les devis de travaux actualisés dans la limite de l'enveloppe allouée pour ces travaux soit 65 000.00€ HT.

5) **Restaurant scolaire** : Lot 4 – Duval Etanchéité- Avenant n°1 – Moins-value - Lot 11 – LH Metal- Avenant n°1 – Plus-value

- Lot 4 – Duval Etanchéité- Avenant n°1 – Moins-value

M. le Maire présente un devis pour la suppression du sabot béton et remplacement du complexe d'étanchéité pour recevoir des panneaux photovoltaïques :

- 4 502.32€ HT

- 5 402.78€ TTC

- Lot 11 – LH Metal- Avenant n°1 – Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour la fourniture et la pose de 12 poteaux et remplacement de la lisse basse en tube carré de 60mm par un tube de 120mm.

+ 4 877€ HT

+ 5 852.40 € TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les avenants suivants :

Lot 4 – Duval Etanchéité – Couverture-Etanchéité

Marché initial

138 000.00 € HT

Avenant en moins-value

- 4 502.78€ HT

Total marché HT

133 497.68 € HT

Lot 11 – LH Metal – Serrurerie

Marché initial

33 664.00 € HT

Avenant en moins-value

+ 4 877.00 € HT

Total marché HT

38 541.00 € HT

6) Acceptation d'un don

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'association Studio 22 souhaite faire un don de 40 € à la commune de Saint-Carné.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de 40€ de l'association Studio 22.

7) Foyer foot : tarif location

M. le Maire explique que les travaux de réhabilitation, du foyer foot sont terminés : mise aux normes de l'assainissement, mise aux normes de l'électricité/plomberie, mise en place d'une plaque à induction, d'un lave-vaisselle, etc.

Vu les améliorations effectuées, M. le Maire propose de fixer ainsi le prix de la location du foyer foot :

- 150 € pour la période du 1er octobre au 31 mars (chauffage)

- 120 € pour la période du 31 mars au 1er octobre

- La vaisselle est incluse dans le tarif

- La location du foyer foot est destinée uniquement aux habitants de la commune de Saint-Carné

- La caution est de 200€

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de M. le Maire relatives à la location du foyer foot.

- **PRÉCISE** que ces nouveaux tarifs seront appliqués aux contrats signés à compter du 07/06/2023.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours/ travaux du service technique

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint en charge des travaux, fait un compte-rendu des chantiers en cours et des travaux réalisés :

- RESTAURANT SCOLAIRE :

- Les travaux d'étanchéité et d'isolation se terminent. (Entreprise DUVAL)

- La pose des fenêtres a commencé et se termineront la semaine du 12 juin (Entreprise Miroiterie du Guinefort)

- En maçonnerie, les appuis sont terminés ; les enduits vont débiter à la suite de la pose des huisseries.

- Prochaine réunion de chantier le mardi 13 juin à 10h30.

- Station d'épuration limite Calorguen : les travaux de l'Inrap ont commencé le 5 juin sur le site du Pin.

- Agents techniques : Le 22 mai Anthony CILARD a effectué sa prise de poste au service technique de la commune.

Les jardinières de fleurs ont été installées.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des points énoncés par le Premier Adjoint.

2) Etude urbaine : compte-rendu de la balade-paysage du 16/05/2023 et de la réunion du 31/05/2023

M. le Maire présente le bilan de la balade paysage du 16 mai dernier réalisée par le cabinet d'études AGAP en présence d'environ 15 habitants :

- Compte-rendu de la balade-paysage du 16/05/2023 :

- Compte-rendu du COPIL du 31/05/2023 :

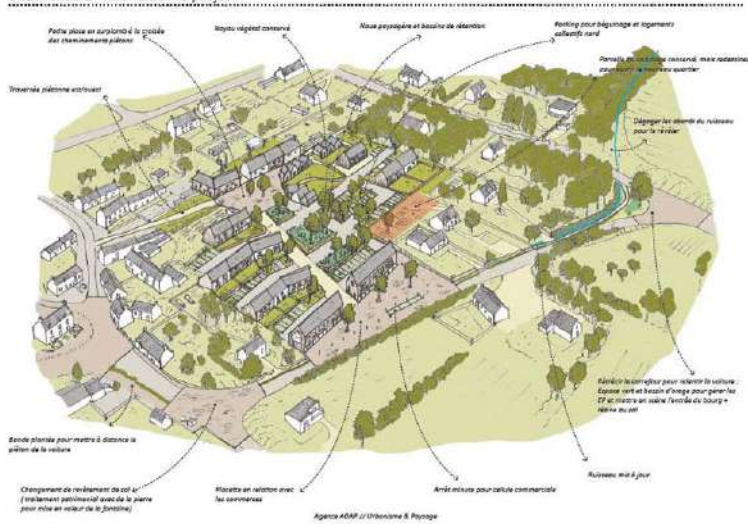
M. le Maire présente le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2023 avec l'AGAP « Phase Esquisses » aux conseillers municipaux.

- **Décision :**

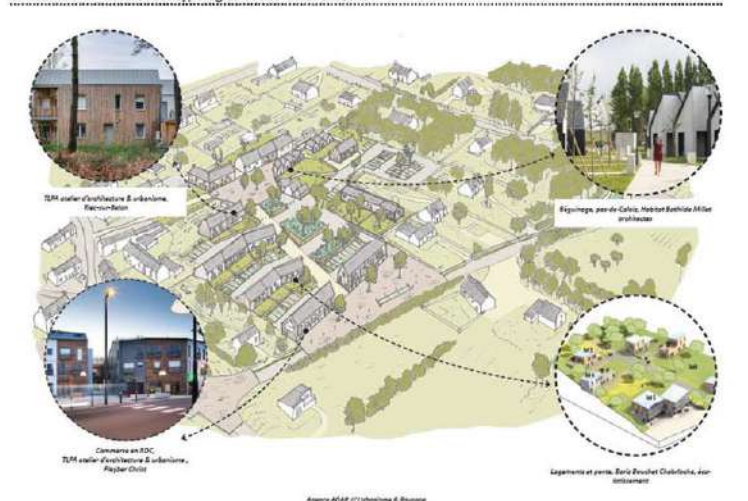
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ces 2 comptes-rendus.

SCÉNARIO 1 - Axonométrie projet



SCÉNARIO 2 - Références typologies bâties- Axonométrie



- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ces 2 comptes-rendus.

3) SDE : mise en conformité de l'éclairage public rue du Clos de la Porte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le projet d'éclairage public Mise en conformité Du réseau d'éclairage rue du Clos de la Porte présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 851.20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2017 d'un montant de 1 716.00€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

- FONCIER/URBANISME

1) La Rance : Convention de réalisation de 5 logements sociaux

M. le Maire présente un projet de convention relative à la réalisation par la société HLM La Rance d'une opération locative sociale de 5 logements au sein d'un bien immobilier bénéficiant du portage de L'Etablissement Public Foncier de Bretagne.



- Décision :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- AUTORISE le maire à signer la convention de réalisation de 5 logements sociaux rue de de l'église avec la Rance HLM.
- EMET des réserves sur la taille des celliers (trop petits pour certains).

- VIVRE ENSEMBLE

1) Retour sur la Journée Citoyenne

Mme Liliane SIMON revient sur la journée citoyenne du samedi 3 juin qui a rassemblé 19 participants autour de 3 ateliers : nettoyage des chemins (35.km), nettoyage des fossés et peinture à l'église.

Un apéritif et des galettes-saucisses ont été offerts par la Municipalité à l'issue de cette journée.

2) Retour sur le Relais des Villages

Mme Liliane SIMON revient sur le relais des Villages qui a eu lieu dernièrement.

Une réception a eu lieu le 29 mai pour remettre aux 40 relayeurs, 20 signaleurs et ravitailleurs coupes et médailles.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Bacs jaunes

M. le Maire informe les conseillers que la commune de Saint-Carné passera en bacs jaunes pour les déchets recyclables. Les bacs jaunes comme les bacs à ordures ménagères seront relevés tous les 15 jours.

Une augmentation de la TEOM est prévue.

2) Ecole

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux affaires scolaires, revient sur le mail envoyé par la directrice aux parents d'élèves relatif à l'entrée et sortie des élèves dans l'école. Fin du Conseil Municipal à : 22H48

Jeux

		3		9	2		
9					8		4
3		1					
		5			9		6 2
		2		7	4		3
6	3			8			
4		9	1				5
							3

							8
1		3	4		2	5	
	5		7	3			4
		1		2			
	4		3				
8	6					1	9
6		7			5		
5		8			7	6	2



ST CARNÉ

